



Séparation et vente immobilière

Par Quentin71

Bonjour, mon ex compagne et moi nous somme séparer et nous possédons un bien immobilier en commun à 50 / 50 elle est partie de la maison en mars 2023 et depuis ce jours j'assume seul la charge du credit immobilier sans sa participation, la maison a étai mise en vente et mon signe fin juillet l acte de vente ma question et la suivante madame réclame des indemnités d'occupation et t'elle en droit de faire sa alors qu'elle ne payer plus le crédit ? Puis-je réclamer la totalité de la somme restante de la vente sachant que celle ci ne compense pas les 2 ans à payer seul ? Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Lors de la vente, le notaire va recevoir le paiement de l'acquéreur.
Avec cette somme il commence par rembourser le capital restant dû du crédit en cours à la banque.
Ensuite ce qui reste doit être partagé entre les 2 vendeurs : vous et votre ex.

Chacun doit recevoir la moitié selon votre part de propriété 50/50, et peut aussi demander une compensation, vous des mensualités payées à 100% au lieu de 50%, et votre ex de l'indemnité d'occupation que vous devez en échange de la jouissance privative de ce bien.

A cet instant :

- soit vous trouvez un accord entre vous sur le partage moyennant ces compensations éventuelles, et le notaire vous verse la part convenue.
- soit la somme est bloquée chez le notaire et vous devrez demander à un juge de déterminer la part de chacun.